

Paraît lorsque la  
Municipalité le juge  
nécessaire

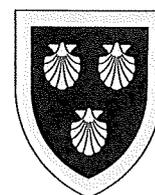
(Affiché dans les trois  
villages et publié sur le site  
communal).

N° ~~07~~/2017

## INFORMATIONS OFFICIELLES

[www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch)  
[greffe@goumoens.ch](mailto:greffe@goumoens.ch)

Commune de  
Goumoëns



### Épicerie Au p'tit marché – Agence postale

La Municipalité a l'avantage de communiquer ci-dessous les nouveaux horaires de l'épicerie communale réouverte le 21 août dernier, soit du lundi au vendredi de 06h30 à 12h00 et de 15h30 à 18h30 et le samedi matin, de 08h00 à 12h00.

D'autre part et dès le 1<sup>er</sup> octobre 2017, notre Autorité informe également que l'agence postale sera transférée dans les locaux de l'épicerie, les horaires seront identiques que ci-dessus.

Quant aux nouveaux horaires de l'Administration communale dès le 1<sup>er</sup> octobre 2017, ils seront communiqués via un prochain tous-ménages.

### Poste de concierge à pourvoir

Suite à la démission de la titulaire Mme Eliane Flücklinger, la Municipalité met au concours le poste de concierge de plusieurs salles communales. Entrée en fonction : **1<sup>er</sup> octobre 2017**. Tarif horaire : Fr. 30.00/heure. Tout renseignement peut être obtenu auprès de M. Jean-Pierre Millioud, Municipal des bâtiments, au 021/886.15.40. Les intéressés sont priés d'envoyer leur dossier par écrit à la Municipalité **d'ici au 15 septembre 2017**. La préférence sera donnée à une personne de la Commune.

### Conseil communal du 20 juin 2017

Les membres du Législatif ont :

- Accepté le préavis municipal n° 02/2017 relatif aux comptes 2016 bouclant avec un excédent de revenus de Fr. 31'278.02.
- Accepté le préavis municipal n° 03/2017 relatif aux travaux de changement de la chaudière dans l'ancien collège à Goumoëns-le-Jux d'un montant de Fr. 25'000.00.
- Accepté le préavis municipal n° 04/2017 relatif au projet de construction d'un collège sur la parcelle RF 94, selon demande de l'ASIRE (vision 2020), et à la demande d'un crédit d'étude de Fr. 100'000.00 pris en charge par la Commune en vue d'intégrer d'autres services.

### Vols de drones

La Municipalité informe qu'en vue d'éviter tout problème lié notamment au droit à l'image (art. 28 Code civil) et au respect de la sphère privée (art. 13 Constitution fédérale), il est

vivement recommandé aux propriétaires de tels engins de ne pas survoler les habitations. La Municipalité en appelle donc au bon sens du respect du voisinage.

Notre Autorité profite de l'occasion également pour informer la population et les éventuels propriétaires de drones que durant les mois d'été 2017 et 2018, des relevés aériens des lignes à très haute tension seront faits par hélicoptères par les sociétés Helica Srl, Agrarflug Helilift GmbH et Savoie Hélicoptères. Certaines zones résidentielles seront également concernées par ces survols.

### **Règlement communal sur l'épuration et l'évacuation des eaux usées**

Le nouveau règlement précité est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2017. Il peut être consulté sur le site [www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch) => règlements et tarifs.

### **Police-Population**

Nous rappelons ici que la Commune de Goumoëns est membre du concept "Police-Population" depuis de nombreuses années. Le bus "Poste mobile", aménagé en bureau d'accueil, permet d'établir différents documents allant du formulaire "objets trouvés/perdus" jusqu'au dépôt d'une plainte pénale. Plusieurs fois par année il est à disposition de la population devant l'Administration communale. Pour connaître les dates, prière de consulter régulièrement les armoires officielles de chaque village ou le site Internet communal [www.goumoens.ch](http://www.goumoens.ch)

Prochaine passage prévu : **jeudi 14 septembre 2017, le matin.**

---